

Liberté Égalité Fraternité

Direction de la Santé Publique Direction Adjointe de la Prévention Promotion de la Santé



Arrêté modificatif portant nomination des membres du Comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) de Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-1, L. 3121-1, L. 3121-2, D. 3121-34 et suivants;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé, **M**me Elise NOGUERA ;

Vu décret n° 2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2025 portant nomination des membres du Comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) de Bretagne.

ARRETE

Article 1:

Sont nommés membres du Comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) de Bretagne :

- 1 Collège 1 : 12 Représentants des professionnels de santé, de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé
- Titulaire : PRESTEL Thierry (Promotion santé Bretagne)
 - Suppléant ; KAS Fabrice (Promotion santé Bretagne)
- Titulaire : POULAIN Yannick (Liberté couleurs)
 - Suppléant : THORON Anaïs (Liberté couleurs)
- Titulaire : JEZEQUEL Caroline (Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales, CHRU Rennes)
 - Suppléant : FEVRIER Aurélie (Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales, CHRU Rennes)
- Titulaire : WEIL Alex (Médecin généraliste en libéral)
 - Suppléant : FALHER Alexia (Médecin généraliste en libéral)
- Titulaire : DESTREHEM Adrien (Centre de santé Hoëdic)
 - o Suppléant : MARCEL Alexia (Association Saint Benoit Labre Rennes)
- Titulaire : GUICHETEAU Cloé (La Maison des femmes Rennes)
 - o Suppléant : LE MAOU Céline (La Maison des femmes Rennes)
- Titulaire : PANGUI Raphaël (CH Guillaume Régnier Rennes)
 - Suppléant : MESSAGER Sophie (CSAPA L'envol Rennes)
- Titulaire : GUILLERME Annie (CDIFF Bretagne)
 - o Suppléant : TRELLU Marine (CPCA Lorient)

Page 1 sur 4



- Titulaire : MATHIEU Sarah (SMR KERPAPE)
 - o Suppléant : LE ROUX Morgane (Association Sauvegarde 56)
- Titulaire : BOUVET Justine (AdoSexo)
 - Suppléant : BECAVIN Elise (ADIJ22)
- Titulaire : BLOCHET Gaelle (Infirmière scolaire, Lycée Pierre Mendès France)
 - Suppléant : CABIOCH Sophie (Infirmière libérale)
- Titulaire : GUYARD Pauline (Centre de Santé Sexuelle Champs Manceaux et Maurepas Rennes)
 - o Suppléant : LOUISON Anne (Centre de santé sexuelle de Lannion)

2 – Collège 2 : 12 Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux

- Titulaire : BERTIN Marie (Conseil départemental des Côtes d'Armor)
 - o Suppléant : KERZERHO Nolwenn (Conseil départemental du Morbihan)
- Titulaire : BENEZIT François (CeGIDD Rennes)
 - o Suppléant : COCAULT Stéphanie (CeGIDD Rennes)
- Titulaire : QUENET Marion (CeGIDD Saint-Brieuc)
 - Suppléant : RABIER Valérie (CH Saint Brieuc)
- Titulaire : PASQUIER Jérémie (CeGIDD Lorient)
 - o Suppléant : HOTTE Elara (CeGIDD Lorient)
- Titulaire: FORGET François (CeGIDD Vannes)
 - Suppléant : LE FLOC'H Marielle (CHBA Vannes)
- Titulaire : KEREBEL Nolwenn (CeGIDD Brest)
 - o Suppléant : QUINTRIC Yann (CeGIDD Brest)
- Titulaire: VALENTIN-LEMENI Frangan (Ville de Brest)
 - o Suppléant : NOHE Ester (Ville de Brest)
- Titulaire : LE GROGNEC Marine (Ville de Lorient)
 - Suppléant : EVANO Sabrine (Ville de Lorient)
- Titulaire : BRAULT Claudine (Centre de Santé Sexuelle Rennes)
 - Suppléant : HEMON Florence (Centre de Santé Sexuelle Brest)
- Titulaire : BELLEC Laurent (CH du Centre Bretagne)
 - Suppléant : EUZEN Jean Baptiste (Antenne CeGIDD Morlaix)
- Titulaire : DREVILLON François Baptiste (CeGIDD Quimper)
 - Suppléant : HALL Nolwenn (Réseau H Quimper)
- Titulaire : JAFFUEL Sylvain (CHRU Brest)
 - Suppléant : FUR Fanny (EPSM Quimper)





3 - Collège 3 : 12 Représentants des malades et des usagers du système de santé

- Titulaire: MARCHAND Nadine (Planning familial 35)
 - o Suppléant : Céline DUBOIS (Planning familial 35)
- Titulaire : GILLES Miek (Planning familial 22)
 - o Suppléant : JUHEL Audrey (Association Douar Nevez)
- Titulaire : GUERDAT Gérald (AIDES)
 - Suppléant : COSTIOU Anne (AIDES)
- Titulaire : SIMONEAU Billy (Les Pétrolettes)
 - Suppléant : PONCET BERNARD Vale (Les Pétrolettes)
- Titulaire : MANISCALCO Eric (ENIPSE)
 - o Suppléant : Vacant
- Titulaire : TIREL Irwinn (CAARUD d'Ille et Vilaine)
 - Suppléant : MOREAU Sonia (CAARUD d'Ille et Vilaine)
- Titulaire : FANGET Morgane (CAARUD du Finistère)
 - Suppléant : KOLEV Camille (CAARUD des Côtes d'Armor)
- Titulaire : JACOB Lou (ISKIS, centre LGBTI+ de Rennes)
 - o Suppléant : Vacant
- Titulaire : Vacant Suppléant : Vacant

4 - Collège 4 : 12 Personnalités qualifiées en santé sexuelle :

- Titulaire : METAYER Clarisse (IntimAgir)
- Titulaire : WALLERICH Yvette (Réseau périnatalité)
- Titulaire : TRON Isabelle (Observatoire Régional de la Santé Bretagne)
- Titulaire : KERARVRAN Ana (CPTS de la Seiche)
- Titulaire : MORVAN Marie (MSP et CPTS Brocéliande)
- Titulaire : MARGUERITE Pierre (MSP Saint Méen le Grand)
- Titulaire : DELAUNAY Clara (MSP Haute de Rance)
- Titulaire : BESSE Myriam (Pôle de Coordination en Santé Sexuelle, Réseau Louis Guilloux)
- Titulaire : SACCARDY Claire (Institut médicolégal de Brest)
- Titulaire : MAILLARD Anne (CHRU Rennes)
- Titulaire : SAUVEE Camille (Centre de santé Quimper)
- Titulaire : BRAVET Antonin (Dispositif d'Appui Technique pour l'Accès aux Soins et l'Accompagnement des Migrants, Réseau Louis Guilloux)





Article 2:

Le mandat des membres du comité est de quatre ans, renouvelable.

Article 3:

Le membre du comité qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 4:

Les membres du comité déclarent, préalablement à leur participation, leurs liens d'intérêts auprès de l'ARS. Ils ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6:

La Directrice de la santé publique de l'ARS Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Rennes, le

1 8 AVR. 2025

Elise NOGUERA

Directrice générale